

Clermont Fd, le 26 février 2021

Mr. le Dr. B. BUCHARD
Mr. Rémi COLLIN
Service de Médecine Digestive Hépatobiliaire
CHU Estaing – Clermont Ferrand

Nos Réf. : 2021/CE 15

Monsieur,

Vous nous avez sollicités à propos d'un projet intitulé :

« Évaluation de la sévérité de la stéatose par ultrasons dans la stéatopathie non-alcoolique d'origine dysmétabolique ».

Cette étude, observationnelle, basée sur l'analyse de données issues de dossiers patients, ne soulève pas de problème éthique particulier et ne relève pas du domaine d'application de la réglementation régissant les Recherches Impliquant La Personne Humaine (RIPH), au sens de l'Article L.1121-1 et des Articles R.1121-1 et R.1121-2.

Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que, dans ce contexte, du fait de l'enregistrement des différentes données et informations, il vous appartient de vous renseigner sur les obligations liées aux déclarations auprès de la CNIL.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
Pr. Jean-Etienne BAZIN

